



**PEYROULES**  
Site officiel

# LOU PEYROULIÉ

Bulletin Municipal N° 75 / Décembre 2020

Visitez le site officiel de la  
Mairie de PEYROULES  
<http://www.peyroules.fr>

## RENSEIGNEMENTS

✚ Mairie Tél. :  
04 92 83 65 52

✚ e-mail :

[mairie.peyroules@wanadoo.fr](mailto:mairie.peyroules@wanadoo.fr)

## ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi et Vendredi :  
9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Mardi, Mercredi, Jeudi : 9 h. à 12 h.

Directeur de la publication :  
Frédéric CLUET

Rédactrice en chef :

La Commission Communication  
Photos : Collections privées  
et Services de la Mairie

Impression:  
Imprimerie GRAPHO-PRINT  
583, Avenue Janvier Passero  
06210 MANDELIEU



**La nouvelle équipe municipale pour l'Avenir de Peyroules**

Durant la crise sanitaire, l'accueil du public se fera  
uniquement ***sur rendez-vous les Lundis et Mercredis matin.***

*Dans le cadre du confinement, l'accueil physique du  
public n'est plus assuré. Merci de votre compréhension.*

Lien vers le mur FaceBook de la Commune :

<https://www.facebook.com/Commune-de-Peyroules-103902357992663>



## *2020, une nouvelle équipe municipale pour l'avenir de Peyroules*



Chers Peyrouliennes, chers Peyrouliens, chers Amis,

Avant d'évoquer l'actualité de notre Commune, je voudrais tout d'abord remercier toutes les électrices et tous les électeurs de Peyroules qui, lors des dernières élections municipales du 15 Mars 2020, nous ont massivement accordé leur confiance. Et ce malgré la crise sanitaire et la pandémie du Covid-19. Avec un taux de participation de 59,68 %, vous nous avez témoigné, de la meilleure façon qui soit, tout l'intérêt que vous portez à la Commune de Peyroules et à sa nouvelle équipe Municipale.

Vous nous avez confié la gestion de la Commune pour les six prochaines années et c'est avec une profonde émotion et beaucoup d'humilité que nous recevons ce mandat. Nous ne vous décevrons pas. Forte de votre confiance, la nouvelle équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire s'est mise au travail dans le respect des valeurs qui sont les nôtres : la rigueur, l'impartialité, l'équité, la convivialité et le souci permanent de l'intérêt général. Notre programme se veut ambitieux mais aussi raisonné ou chaque engagement d'argent public sera murement réfléchi.

En débutant mes propos, je souhaiterais revenir sur la disparition de Jean-Marie AUSSEL, ancien MAIRE de la Commune. Au-delà de l'immense peine et de l'extrême tristesse que son décès a provoqué, la Commune de Peyroules a perdu un homme au grand cœur, ancré et attaché à son village rural de La Foux qu'il aimait tant. Son engagement sans faille pour la Commune, son intégrité, sa gentillesse ont fait de lui un homme de valeur, reconnu et respecté de tous. Il était également un chasseur et un pêcheur passionné qui aimait partager sa passion avec les autres.

J'ai eu la chance et l'honneur de faire partie de son équipe municipale mais également de partager avec lui de nombreux moments de convivialité. Travailler à ses côtés a été un réel plaisir, il savait être attentif et connaissait parfaitement ce que l'engagement public signifiait.

Il nous appartient désormais d'honorer sa mémoire en poursuivant son action. Quant à moi, je vais garder précieusement dans ma mémoire tout ce qu'il m'a appris ainsi que les souvenirs de tous les nombreux moments que j'ai eu le privilège de partager avec lui.

Le 2 Octobre dernier, le passage de la tempête Alex et les inondations meurtrières qui s'en sont suivies dévastaient les vallées montagneuses de la Roya et de la Vésubie dans le département voisin des Alpes-Maritimes. Cette catastrophe sans précédent qui a causé la mort d'au moins 7 personnes, laissait les habitants de ces communes sinistrées dans un profond désarroi avec des scènes d'horreur qui resteront gravées dans leur mémoire. Un formidable élan de solidarité s'est mis en place au niveau national pour venir en aide aux sinistrés et notre territoire s'y est bien évidemment associé.

Dans ces moments pénibles et éprouvants de la vie, j'ai une pensée chaleureuse pour toutes les victimes de ces inondations ainsi que pour tous les sinistrés. Que les changements climatiques soient ou non à l'origine de ces catastrophes naturelles, ces événements nous rappellent que la prévention des risques majeurs reste un sujet prioritaire pour une collectivité.

La réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) s'inscrit dans cet esprit, prévenir les risques et se préparer à la gestion d'une crise majeure. La C.C.A.P.V. s'est également saisie du sujet au travers de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) qu'elle exerce désormais.

Mes propos ne seraient pas complets si je n'évoquais pas l'actualité plus que préoccupante de la crise sanitaire du Covid-19. Après une première vague de l'épidémie et une période de confinement qui va, sans nul doute, modifier en profondeur nos rapports sociaux et nos manières de vivre, une seconde vague de l'épidémie de Covid-19 a débuté dans le Pays. Au regard de l'ampleur de cette nouvelle vague épidémique, le gouvernement a décidé de mettre en place une nouvelle période de confinement pour freiner l'évolution exponentielle des contaminations et éviter une saturation complète de notre système de santé. Les derniers chiffres communiqués laissent percevoir une très légère amélioration qui ne doit pas nous faire relâcher notre vigilance.

Dans ce contexte sanitaire, il convient d'être discipliné, de porter le masque et de respecter les gestes barrières, les mesures sanitaires ainsi que toutes les consignes préconisées par les experts même si cela doit, une nouvelle fois, modifier nos habitudes de vie. Les efforts que nous ferons dans les prochaines semaines nous permettront de limiter la propagation du virus et d'épargner des vies. L'organisation et la gestion de la commune s'en trouve également modifiée avec un protocole sanitaire strict et contraignant.

Dès l'installation du nouveau conseil municipal, la nouvelle équipe s'est mise au travail afin de gérer la crise sanitaire et de finaliser les projets engagés lors du précédent mandat. Ainsi, les deux nouvelles stations d'épuration de La Foux et de La Bâtie ont été mise en service, respectivement en Mai et Juin dernier. Les travaux d'électrification portés par le SDE04 ont été finalisé en Septembre dernier, permettant ainsi d'enfouir le réseau électrique à l'entrée du hameau de Peyroules. Enfin, la mise en service du Haut Débit Internet sur les hameaux de Peyroules, La Bâtie et Le Mousteiret il y a quelques jours marque l'aboutissement d'un projet démarré depuis plusieurs années et la concrétisation des efforts et de la persévérance de l'équipe municipale.

Ce début de mandat amène également des perspectives intéressantes pour notre commune avec notamment la sélection de Peyroules pour l'installation d'un pylône de téléphonie mobile à horizon 2021. Ceci devrait permettre de résorber les problèmes de téléphonie rencontrés sur le hameau de Peyroules.

Avant de conclure, il me parait important de souligner combien la solidarité, la citoyenneté et le civisme de chacun doivent s'exercer au quotidien dans les gestes aussi simples que le tri sélectif, le respect d'autrui et le respect des biens publics.

Je souhaite adresser mes sincères remerciements à Noël GIRAUD, ancien élu, qui a souhaité poursuivre son implication dans la réalisation du bulletin municipal de la Commune.

Toute l'équipe municipale se joint à moi et se tient à votre écoute et à votre service. Ensemble, continuons à construire l'avenir de Peyroules en préservant un service public de proximité et une qualité de vie dans nos hameaux.

*Malgré les circonstances particulières, permettez-moi, au nom de toute l'équipe municipale et en mon nom propre, de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.*

*Avec tout mon dévouement et toute mon amitié,*

**Prenez bien soin de vous et de vos proches,**

*Frédéric CLUET - Maire de Peyroules*





## *La nouvelle équipe municipale pour l'avenir de Peyroules*

Le 15 Mars dernier, les électrices et les électeurs de Peyroules ont massivement accordés leur confiance aux femmes et aux hommes de la liste « **Ensemble, Continuons pour l'avenir de Peyroules** ».

Cette nouvelle équipe municipale se compose de trois femmes et de huit hommes. Afin de mieux connaître chacune et chacun de vos élus, nous vous invitons à consulter la rubrique « Conseil Municipal » du site Internet de la Commune où vous pourrez découvrir leur présentation.

*Le nouveau Conseil Municipal de Peyroules est le suivant :*

- **Frédéric CLUET** : *Maire*  
Délégué à la Communauté de Communes  
Alpes Provence Verdon,  
Président de la Commission des Déchets  
Délégué suppléant au Syndicat d'Energie 04
- **Roger Funel** : *1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*  
Délégué suppléant à la Communauté de Communes  
Alpes Provence Verdon
- **Vanessa Sebastiani-Mayaffre** : *2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire*  
Déléguée titulaire au Syndicat d'Energie 04  
Déléguée suppléante au  
Parc Naturel Régional du Verdon
- **Lise Haulbert** : *3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire*
- **Cécile Frigenza**
- **Éric Dumez**  
Délégué à la commission électorale
- **Laurent Carton**  
Délégué Défense
- **Gérard Bouix**  
Délégué titulaire aux communes forestières  
Délégué suppléant au  
Parc Naturel Régional du Verdon
- **André Galfré**
- **Dominique Declercq**  
Délégué titulaire au Syndicat d'Energie 04
- **Claude Guérin**  
Délégué suppléant aux communes forestières  
Délégué titulaire  
au Parc Naturel Régional du Verdon

Afin d'organiser au mieux notre travail et d'avancer dans nos projets nous avons décidé de mettre en place six commissions :

- Commission de l'Espace Communal,  
*Vice-présidente* – **Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE**
- Commission de l'Eau et l'Assainissement Collectif,  
*Vice-président* – **Dominique DECLERCQ**
- Commission de la Communication et de la Vie Locale,  
*Vice-président* – **Eric DUMEZ**
- Commission des Finances et de l'Administration Générale,  
*Vice-président* – **Roger FUNEL**
- Commission des Affaires Culturelles, du Sport, du Tourisme et de la Vie Associative  
*Vice-président* – **Claude GUERIN**
- Commission des Solidarités,  
*Vice-présidente* – **Lise HAULBERT**



## *Résultats des Élections Municipales du 15 Mars 2020, à Peyroules*

*Inscrits : 248 - Votants : 148 - Nuls : 2 - Blancs : 2 - Exprimés : 144*

*Taux de participation : 59.68 %*

*Taux d'abstention : 40,32 %*

<b>Laurent CARTON (élu)</b>	<b>128</b>	<b>88,88 %</b>
<b>Frédéric CLUET (élu)</b>	<b>125</b>	<b>86,80 %</b>
<b>Cécile FRIGENZA (élue)</b>	<b>124</b>	<b>86,11 %</b>
<b>Lise HAULBERT (élue)</b>	<b>123</b>	<b>85,41 %</b>
<b>Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE (élue)</b>	<b>123</b>	<b>85,41 %</b>
<b>Roger FUNEL (élu)</b>	<b>123</b>	<b>85,41 %</b>
<b>Claude GUERIN (élu)</b>	<b>123</b>	<b>85,41 %</b>
<b>Dominique DECLERCQ (élu)</b>	<b>122</b>	<b>84,72 %</b>
<b>Éric DUMEZ (élu)</b>	<b>120</b>	<b>83,33 %</b>
<b>André GALFRE (élu)</b>	<b>117</b>	<b>81,25 %</b>
<b>Gérard BOUIX (élu)</b>	<b>113</b>	<b>78,47 %</b>
<b>Brigitte GIMENEZ</b>	<b>19</b>	<b>13,19 %</b>

## Remerciements à la population

Depuis Octobre 2019, la commune de Peyroules a vu son effectif diminué. Claude KETTENMEYER a été mis en maladie, et malheureusement sa santé ne lui permet pas reprendre son poste. Il a été placé en longue maladie. Alberto BAZZANI a donc assuré l'entretien des villages jusqu'en Mars 2020, date à laquelle il a été bloqué au BURKINA FASO. Ainsi l'organisation du service technique a été fortement perturbée. Nous comptons depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2020, Daphnis MAYAFFRE, qui comme l'an dernier est venu travailler au sein de la commune.

Malgré tous ses désagréments, je souhaite souligner le soutien de la population qui nous a aidé (nettoyage des lavoirs, des rues, mise en place des barrières de sécurité, débroussaillage, et bien d'autres petits travaux) et l'en remercie très chaleureusement.

Mes remerciements vont également à mon équipe municipale qui n'a pas hésité à mettre la main à la pâte (relevés des compteurs d'eau des bassins d'eau potable, nettoyage des villages). Une journée a été consacrée à l'enlèvement des encombrants qui avaient été accumulés essentiellement autour des points de collecte.

Je n'oublierai pas de remercier Marcel CHAIX, ancien maire de Soleilhas, qui a demandé à ses employés de venir deux journées pour enlever les chaînes et les étraves aux engins ainsi que de couper l'herbe, notamment sur la route du Mousteiret.

Ces actions spontanées sont remarquables et prouvent l'attachement que nous avons tous pour notre commune afin d'y vivre au mieux.

Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2020, Jean-Jacques CARTA a rejoint l'équipe communale. Il remplacera Claude le temps de son congé maladie.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



Une autre jolie initiative,  
la mise en place de panneaux





### Gestion des Déchets Vets



Il est totalement interdit de brûler nos déchets verts. Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits *déchets verts*, sont : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. Brûler des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines. La toxicité des substances émises est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

Il est possible à présent soit de déposer les déchets verts en déchetterie ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel. Il est interdit de brûler à l'air libre ses *déchets verts*, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

**En cas de non-respect de l'interdiction :** Il est possible d'alerter les services de gendarmerie lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction de brûler ses *déchets verts* à l'air libre. Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.



Compostez pour nourrir le jardin plutôt que la poubelle !

Vous êtes plutôt : composteur bois ou plastique ?



Pour obtenir votre composteur, rapprochez vous de votre déchetterie.

Toutes les coordonnées des déchetteries de la CCAPV sur [www.ccapv.fr](http://www.ccapv.fr) - Rubrique "En 1 Clic" - Gestion des déchets



### Nos amis les chats ...



En partenariat avec l'association de 30 millions d'amis, la commune de Peyroules a procédé à une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants au hameau de La Bâtie. Les chats ont été captés par les employés communaux. Les chats ont été amenés ensuite chez le vétérinaire à Saint-Vallier pour être stérilisés. Enfin, de retour à Peyroules, ils ont été relâchés sur le

lieu de leur capture et surveiller afin de s'assurer de leur bonne santé.

## Gestion des déchets et des encombrants



Pour votre information, la déchetterie de Castellane est à votre disposition gratuitement pour déposer vos déchets et encombrants. Les coordonnées et les horaires d'ouvertures de la décharge sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Tout déchet déposé aux abords des points de collecte d'ordure ménagère ou sur le domaine de la Commune sera considéré comme un dépôt sauvage. La détermination de l'équipe municipale pour lutter contre ces incivilités est totale.

**La Commune déposera plainte systématiquement auprès de la gendarmerie à l'encontre de l'auteur d'un dépôt sauvage, s'il peut être identifié.**

Les sanctions encourues pour de tels actes sont les suivantes :

- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire de 68 euros (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation), selon l'article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement
- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.

**Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : 2 ans de prison et/ou 75.000 euros d'amende, selon article L541-46 du Code de l'environnement.**

## Soyons vigilants



Avec la période de confinement que nous vivons actuellement, il convient d'être vigilant et de lutter contre les cambriolages, les effractions et les intrusions.

Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ci-dessous les bons réflexes à développer sans attendre afin de dissuader les cambrioleurs :

- Verrouillez les accès du rez-de-chaussée et des étages de votre domicile, même pour une courte absence en journée. En effet, les habitations sont fréquemment visitées en journée sur des créneaux horaires courts.
- Équipez vos portes d'une serrure multi-points.
- Ne signalez en aucun cas votre absence par un mot sur la porte ou un message sur votre répondeur, et faites relever régulièrement votre courrier par un tiers de confiance.
- Sensibilisez vos voisins, votre famille et vos amis afin qu'ils observent toute personne suspecte aux abords de votre domicile.
- Ne laissez aucun objet de valeur à votre domicile sans protection.
- Déposez vos bijoux, chèquiers, documents dans un coffre-fort bancaire. A défaut, dissimulez ces objets dans des endroits insolites.
- Évitez de laisser à portée des auteurs tout moyen (outillage, échelle,...) de nature à leur faciliter l'effraction ou l'escalade.
- Ne laissez jamais vos clés dans un endroit accessible.

L'opération tranquillité vacances est également à votre disposition. Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) auprès de la brigade de gendarmerie de Castellane. Retrouvez toutes les informations sur ce dispositif sur le site du ministère de l'intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/>)



Le civisme et la participation citoyenne est également importante. N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect à la brigade de Gendarmerie de Castellane (04-92-83-60-08). Le gendarme référent pour la commune de PEYROULES est le gendarme DUTHOIT.

## CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES À RECYCLER

YELLOW CONTAINER : PACKAGING



Cartons et briques  
 Cardboard packaging

## NOUVEAU : Tous les Emballages se Trient !



Tous les emballages en plastique  
 All plastic packaging

EN VRAC  
 PAS EN SAC




Emballages métalliques  
 Metal packaging



Prospectus,  
 enveloppes...  
 Ads, envelopes...

Journaux et magazines  
 Newspaper and magazines

## CONTENEUR VERT : LE VERRE

GREEN CONTAINER : PACKAGING GLASS

EN VRAC  
 PAS EN SAC




Pots, bocaux et bouteilles  
 Glass jars and bottles

## CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

GREY CONTAINER : NO RECYCLABLE WASTE



Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique...  
 Broken goods, nappies, wipes, soiled papers, hygienic protections, broken dishes, plastic dishes...

EN SAC  
 PAS EN VRAC





## Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque, propose de vous accueillir tous :  
les Vendredis de 16 h. à 18 h. pendant les mois de Juillet et Août  
et Céline aux horaires d'ouverture de la mairie les Lundis et Mercredis de 9 à 12 h.

## Tennis

Le tennis communal est accessible à tous. Des cartes annuelles ou des tickets horaires sont en vente à la mairie.

**Tarifs :** Ticket horaire : 6.50 € / Carte annuelle Adulte : 31€  
Carte annuelle Enfant : 8 € / Carte annuelle Couple : 46 €

## Lettre d'information communale

## NewsLetter

Suite aux travaux de la Commission de la Communication et de la Vie Locale animée par Eric DUMEZ, il a été décidé de diffuser une lettre d'information aux habitants.

A partir du mois de Décembre, cette lettre d'information sera rédigée régulièrement pour vous informer de l'actualité de la commune.

Elle se présentera sous format électronique et sera consultable sur la page Facebook et le site Internet de la mairie. Vous avez également la possibilité de vous inscrire auprès du secrétariat pour la recevoir par email.

*Mail : [mairie.peyroules@wanadoo.fr](mailto:mairie.peyroules@wanadoo.fr) ou 04.92.83.65.52*

**L'Association Peyroules en Fête** continue ses activités et vous attend  
pour la Fête du 15 Août et le Marché de Noël 2021.

**Tour de France 2020** Le Tour de France est passé cette année par PEYROULES !



## Information sur la pandémie du Covid-19



Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée sur le territoire national depuis la Chine. Après une première vague de l'épidémie qui a conduit notre gouvernement à confiner la population du 17 Mars 2020 au 11 Mai 2020, une seconde vague de l'épidémie, plus importante que la précédente, touche à nouveau notre pays. Pour lutter contre la propagation de ce virus particulièrement contagieux et permettre au système de santé de traiter dans les meilleures conditions l'afflux de patients, des mesures de confinement de la population sont à nouveau en vigueur sur l'ensemble du territoire Français depuis le 30 Octobre dernier.

La situation sanitaire du Pays, liée à la pandémie du Coronavirus Covid-19, a imposé la prolongation de la loi d'urgence sanitaire le 04 novembre dernier, qui avait été initialement adopté le 23 Mars 2020 afin de renforcer les mesures pour lutter contre l'évolution exponentielle des contaminations, des hospitalisations en réanimation et malheureusement des décès.

Face à cette situation inédite, le Conseil Municipal de Peyroules a dû s'adapter pour gérer au mieux la crise sanitaire. L'équipe municipale s'est saisie du sujet et a travaillé sur des mesures communales permettant de mettre en œuvre un Plan de Continuité des Services Municipaux, de répondre aux attentes des habitants de la commune, de soutenir l'économie locale et de communiquer les informations essentielles au travers du site Internet de la Commune. Le détail de l'ensemble des actions du Conseil Municipal est disponible dans le site Internet de la Commune dans le document « Plan de Déconfinement ».

Parmi, les mesures importantes, vos élus ont décidé de distribuer gratuitement des masques de protection aux habitants des hameaux. En partenariat avec la C.C.A.P.V. et l'association Montagn'Habits, une commande de 1 000 masques chirurgicaux et de 500 masques textiles réutilisables a été passée. Le 8 mai la CCAPV livrait les masques, le 9 Mai, l'ensemble des élus ont distribué des masques chirurgicaux aux habitants des hameaux et le 23 Mai des masques textiles réutilisables ont également été distribués.

Cette crise sanitaire est également génératrice de dépenses supplémentaires pour la Commune. C'est une dépense de plus de 4 000 € à laquelle nous avons dû faire face pour l'achat des masques de protection, du gel hydro alcoolique et des produits virucide. Et ce montant va probablement augmenter avec la nouvelle vague de l'épidémie.

Nous sommes conscients que certaines mesures communales ont modifié votre quotidien et votre relation avec la Mairie. La fermeture de l'accueil physique des personnes au secrétariat est probablement la mesure la plus contraignante pour vous. Au-delà du service public qui se poursuit, c'est le lien social de proximité qui est impacté par cette mesure. Mais la porte d'entrée du virus réside bien dans ce lien social auquel nous sommes tant attachés.

La vie associative de la Commune n'a pas été épargnée par la crise sanitaire et les associations ont dû se résigner à annuler la grande majorité des manifestations qu'elles avaient planifiées.

C'est avec regret et tristesse que le Conseil Municipal a décidé, cette année, de ne pas organiser la traditionnelle cérémonie de Noël de la Mairie. Nos enfants et nos anciens ne seront pas oubliés pour autant mais la magie des fêtes de fin d'année ne sera certainement pas présente. Espérons, que l'année prochaine nous puissions à nouveau nous réunir pour ce moment de convivialité.

Dans ce contexte sanitaire, il convient d'être discipliné, de porter le masque et de respecter les gestes barrières, les mesures sanitaires ainsi que toutes les consignes préconisées par les experts même si cela doit, une nouvelle fois, modifier nos habitudes de vie. Les efforts que nous ferons dans les prochaines semaines nous permettront de limiter la propagation du virus et d'épargner des vies. L'organisation et la gestion de la commune va s'en trouver une nouvelle fois modifiée avec un protocole sanitaire strict et contraignant ainsi qu'une gestion du futur déconfinement à mettre en place.

Les efforts qui nous seront probablement demandés dans la période des fêtes de fin d'année qui s'approche seront légitimes même s'ils seront très difficilement acceptables.

Dans ces temps moroses et anxiogènes, sachez que vos élus restent, plus que jamais, à votre écoute et à votre service. Nous sommes à vos côtés pour combattre ce virus et regagner notre liberté.

**Portez le masque, respecter les mesures de distanciation sociale et prenez bien soin de vous.**

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

L'équipe municipale



### Noël de la Mairie 12 Décembre 2109



Comme chaque année, une après-midi récréative a été organisée par la mairie pour les enfants et les aînés de Peyroules. Les plus jeunes ont eu la chance de rencontrer le Père-Noël et d'être gâtés. Ensuite, pour les plus grands, c'est toujours avec plaisir que le conseil municipal vous rassemble autour du verre de l'amitié.

### Cérémonie de vœux – 2020

**Monsieur le Maire** et son équipe municipale ont présentés leurs vœux aux Peyrouliens. Ce moment fut également l'occasion pour les élus de dresser le bilan de l'année, d'évoquer les avancées et les projets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, *Sources de Lumière*, de présenter les projets communaux qui ont vu le jour en 2019. L'après-midi s'est terminée autour de la traditionnelle galette des rois offerte par les comités des fêtes.



*C'est avec beaucoup de regret que nous n'avons pas pu organiser d'autre manifestation, nous espérons nous rattraper l'année prochaine avec les inaugurations de nos nouveaux équipements collectifs (voir travaux)*



**Section de Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	134 391.33 €	Produits des services	67 725.65 €
Charges de personnel	105 839.32 €	Impôts et Taxes	275 193.53 €
Atténuations de produits	7 099.00 €	Dotations et participations	88 845.06 €
Autres charges de gestion courante	39 649.10 €	Autres produits de gestion courante	52 947.03 €
Charges exceptionnelles	0 €	Atténuations de charges	0 €
Charges financières	522.54 €		
Dépenses imprévues	0 €	Produits exceptionnels	248.54 €
Virement Investissement	0 €	Atténuations de charges	0 €
Opérations d'ordre entre section	0 €	Opérations d'ordre entre section	0 €
	<b>287 501.29 €</b>		<b>484 959.81 €</b>
<b>Excédent : 197 458.52 €</b>			

**Section d'Investissement**

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	0 €	Réserves, dotations	17 623.41 €
Immobilisations corporelles	5 916.68 €	Subvention d'Investissement	89 914.37 €
Immobilisations en cours	0 €	Dépôts - Cautions reçus	0 €
Immobilisations en cours Opération équipement	156 808.67 €	Opérations d'ordre entre sections	€
Opérations d'ordre entre sections	€	<b>Emprunt</b>	300.00 €
Remboursement caution	0 €	Opérations patrimoniales	€
	<b>162 725.35 €</b>		<b>243 815.86 €</b>
<b>Excédent : 81 090.51 €</b>			

**Restes à Réaliser (opérations reportées) :**

Dépenses		Recettes	
	<b>143 480.70 €</b>		<b>0 €</b>
<b>Besoin pour les restes à réaliser : 143 480..70€</b>			

**Affectation du résultat :**

Excédent fonctionnement 2019 :	197 458.52 €
Excédent reporté :	+ 294 265.04 €
Excédent de Fonctionnement	<b>491 723.56 €</b>
Affectation à l'Investissement	- 164 368.27 €
Excédent à reporter en fonctionnement :	<b>327 355.29€</b>



**Section de Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	164 414.00 €	Produits des services	91 987.03 €
Charges de personnel	90 751.52 €	Impôts et Taxes	197 014.83 €
Atténuations de produits	6 700.00 €	Dotations et participations	75 624.00 €
Autres charges de gestion courante	73 327.86 €	Autres produits de gestion courante	52 000.00 €
Charges financières	2 100.00 €	Atténuations de charges	0 €
Dépenses imprévues	40 000.00 €	Produits exceptionnels	0 €
Virement Investissement	331 587.77 €	Excédent reporté	327 355.29 €
Opérations d'ordre entre section	35 100.00 €		
	<b>743 981.15 €</b>		<b>743 981.15 €</b>

**Section Investissement**

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	0 €	Réserves, dotations	28 234.00 €
Immobilisations corporelles	0 €	Subvention d'Investissement	384 655.00 €
Remboursement Cautions	5 000.00 €	Virement fonctionnement	331 587.77 €
Immobilisations en cours	199 106.10 €	Cautions	4 000.00 €
Opération équipement	820 138.40 €	Excédent fonctionnement	164 368.27 €
Solde Reporté	20 887.57 €	Emprunts reçus	110 000.00 €
Emprunt	12 812.97 €	Opération d'ordre	35 100.00 €
	<b>1 057 945.04 €</b>		<b>1 057 945.04 €</b>

## **Les opérations d'investissement inscrites sur le budget communal 2020 pour la Commune de Peyroules sont les suivantes :**

- Rénovation des gîtes communaux (électricité, télévisions, cuisine)
- Finalisation des stations d'épuration de La Bâtie et de la Foux
- Réfection de la toiture d'un gîte communal
- Acquisition de terrain
- Travaux enfouissement ligne Orange – entrée Est de PEYROULES
- Réfection : chemin du Cloutas
- Etude pour réhabiliter la station d'épuration de PEYROULES
- Recherche de fuites sur les réseaux d'eau potable
- Toiture Eglise de La Bâtie
- Trottoir Rue Principale La Foux

## **Les Taux de fiscalité l'année 2020 - La fiscalité locale directe**

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal a validé le principe de la neutralité fiscale pour les contribuables en 2020. Les taxes locales votées par le Conseil Municipal sont issues d'une simulation de la Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.F.I.P.) en application du principe de neutralité. Les effets du lissage des taux intercommunaux et la non augmentation de ces derniers pour l'année 2020 par la CCAPV permettent à la Commune d'augmenter ces taux communaux et d'augmenter ainsi le produit fiscal communal qui était quasiment nul en 2017.

Cette année le taux de fiscalité concernant la taxe d'habitation est figé, il reste de le même que celui de l'année dernière soit : 2.37, applicable au foyer non exonéré de cette taxe. La commune percevra le même montant d'imposition que l'année dernière compensé par l'Etat.

Les taxes locales 2020 votées sont donc les suivantes :

- Taxe foncière Propriété Bâtie 10.57 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie 20.00 %

Ces taux permettront de dégager un produit fiscal estimé à 39 181 € pour la Commune, soit une augmentation de 16 857 € par rapport au produit fiscal de l'année 2019.





### PERMIS DE CONSTRUIRE 2020

	2020
Permis déposés	4
Permis accordés	2
Permis refusés	1
Permis en cours d'instruction	1

### DECLARATIONS PREALABLES 2020

	2020
Déclarations déposées	17
Déclarations accordées	15
Déclarations refusées	1
Déclarations en cours d'instruction	1
Déclarations retirées	2

### CERTIFICATS D'URBANISME 2020

	2020
Certificats demandés	7



## COMMISSION EAU et ASSAINISSEMENT



**PEYROULES**  
Site officiel

Cette année 2020 aura vu la mise en service des Stations d'Épuration (STEP) de La Bâtie et de La Foux et verra sans doute les prémices de l'étude de celle de Peyroules qui est...à bout de souffle !

L'investissement réalisé pour la réhabilitation des Stations d'Épuration de La Bâtie et de La Foux s'élève à **523 173,74 €**.



Nous remercions tous les partenaires techniques et financiers de la commune qui ont participé et contribué à la réussite de ce projet : l'Etat, le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, l'Agence Technique Départementale 04, l'Agence de l'Eau et la Société du Canal de Provence.

Sans oublier le Bureau d'Étude IngéSurf et les entreprises qui ont réalisées les travaux : SERPE et COZZI.

La réglementation en matière d'assainissement est sévère et pour la respecter la Commune de Peyroules a décidé d'investir, ce sont des investissements lourds (plus de 700 000 € pour les 3 STEP !). Pour le bien-être de tous et le respect de notre environnement ces investissements étaient nécessaires et dans la lignée de ces prédécesseurs, la nouvelle équipe municipale veillera à ce que ces projets n'impactent pas significativement notre fiscalité locale.

A chacun maintenant de respecter ces assainissements collectifs en évitant par exemple de jeter dans les toilettes des lingettes (y compris celles qui se disent jetables dans les WC !!) mais aussi des protections périodiques, des cotons tiges, mégots de cigarettes enfin bref tous ce qui risque de nuire aux bons fonctionnements de ces installations.

Concernant ce bien précieux qui est l'eau, Les habitants de Peyroules peuvent se réjouir d'avoir une eau de qualité à un prix qui est loin de représenter les coûts réels supportés par la commune pour la gestion d'un réseau vieillissant. Comme pour l'assainissement il faut, là aussi, préparer l'avenir et engager des travaux pour garantir à tous l'approvisionnement en eau qu'il est en droit d'attendre.

Qui dit droit dit aussi devoir, et chacun a aussi le devoir de préserver cette ressource, de veiller au bon état de sa propre installation en remédiant aux éventuelles fuites ou en se mettant conformité avec la réglementation. A ce sujet la commune va faire évoluer sa réglementation sur l'eau et nous ne manquerons pas de vous tenir informé de ces évolutions.



*Le Vice-Président de la Commission, Dominique DECLERCQ*

TRAVAUX



**PEYROULES**  
Site officiel

## STATIONS D'ÉPURATION



**La Bâtie**



**La Foux**

Les stations d'épuration de La Bâtie et La Foux ont été totalement réhabilitées par les entreprises SERPE et COZZI. Elles sont en fonction depuis le mois de mai. Ce sont des stations d'épuration avec les lits filtrants de roseaux. La maîtrise d'œuvre de ces ouvrages a été assurée par le bureau d'études INGESURF.

## Nettoyage des quatre captages d'eau potable



## Nettoyage captages *suite*



**L'ensemble des ouvrages aux captages ont été remis en état**



## La fibre à PEYROULES

La fibre est arrivée à PEYROULES, pas encore chez l'habitant mais dans une armoire (NRA).

Celle-ci permet d'obtenir une box avec un débit très correct par le réseau de la téléphonie.



## Entretien des chemins

Grâce à l'aide du Département, au titre des amendes de police, la commune a mandaté l'entreprise SQUIRI pour procéder à la réfection du chemin du Cloutas à La Bâtie, chemin sous le village de La Bâtie, chemin de l'hubac à La Foux, chemin de la Séouve..

## Lac de La Foux

Suite à l'érosion naturelle, le vallon avait creusé le talus au niveau de la surverse Ouest du lac d'irrigation de La Foux. L'entreprise SQUIRI a procédé à la remise en état de la surverse. De plus un enrochement pour consolider le talus à la sortie de surverse Est a été édifié.

Au printemps Alberto a reprofilé le chemin du lac, que les pluies avaient abimé.

## Mur Placette à La Foux



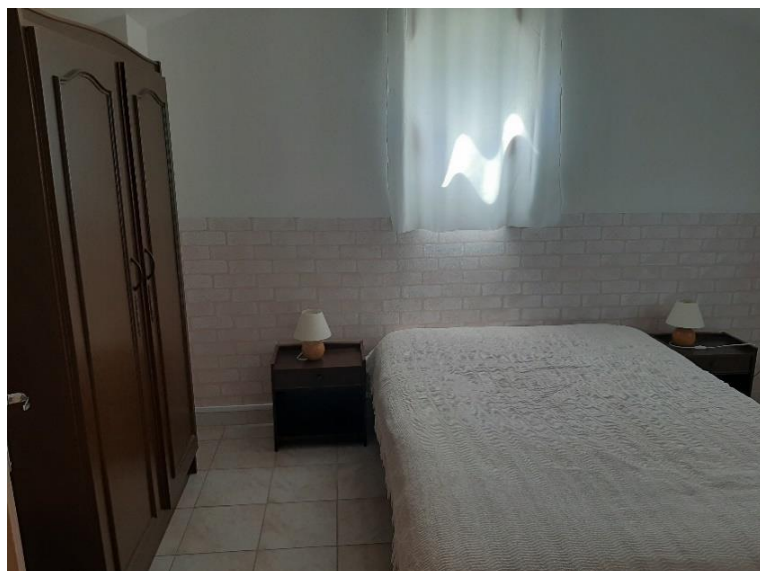
## Enfouissement électrique à Peyroules

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphonie a été effectué à l'entrée du village de Peyroules. Ce projet a été suivi par le SDE (Syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence). Les travaux ont été effectués par l'entreprise CEGELEC. Un seul poteau n'a pas pu être enlevé pour des raisons techniques.



## Peinture des gîtes communaux

Au printemps, Edwige a repeint l'ensemble des gîtes avec particulièrement beaucoup de goût. Cet été, nos visiteurs ont apprécié le changement et cette nouvelle décoration.



## Étanchéité de l'église de La Bâtie

L'étanchéité sur le mur nord de l'église de la Bâtie a été refaite afin de protéger le bâtiment de l'humidité.

## Diverses grilles, regards, barrières ont été remis en état sur la commune

L'entreprise FRED METAL a fabriqué cette grille qui a été installée sous le lavoir de La Bâtie.



Les employés communaux ont installé cette grille à la salle des fêtes pour permettre aux pompiers d'accéder à la chaufferie en cas d'incendie.



## Mur à La Bâtie

L'entreprise ANDRADE MENEZES a procédé à la réfection d'un mur à La Bâtie.

## Entretien des villages

Les employés communaux procèdent chaque semaine à l'entretien des stations d'épurations et à la vérification d'eau potable. Les roseaux ont été coupés à la station d'épuration de PEYROULES. Les bancs et les barrières de sécurité en bois ont été repeintes.

Au revoir Jean-Marie...

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le départ de Jean-Marie AUSSEL, le 5 Avril 2020.

*Président du comité des fêtes de La Foux de 1983 à 2006.*

*Conseiller municipal, Adjoint au Maire de 1995 à 2008.*

*Maire de PEYROULES de 2008 à 2014.*

*Vice-Président de la Communauté de Communes du Teillon ;*

*Membre actif de la société de chasse " l'Artuby."*

Jean était connu pour sa grande gentillesse, son écoute auprès des administrés de Peyroules.

Il a su donner beaucoup de son temps pour son village qu'il aimait tant.

*Un homme au grand cœur vient de nous quitter. Nous avons une pensée pour sa famille.*



### Remerciements

*Josyane AUSSEL, Magali, Laurent CATANIA et leur fils ;*

*Michèle, Alain HYVER et famille*

*vous remercient très chaleureusement pour vos marques de sympathie et vos messages de réconfort, lors du décès de Jean-Marie AUSSEL.*

*Merci à tous*



Chers Foussencs, Chers amis,

Comme à notre habitude, l'année 2020, avait bien commencé, le 11 Janvier, par la cérémonie des vœux et le partage de la galette des rois traditionnellement offertes par les Comités des Fêtes.

Et puis, patatras !!! le 17 Mars, la COVID-19 est venue jouer les troubles fêtes, la vie du pays s'est arrêtée et par la force des choses notre programme aussi...

Pendant cette période de confinement, ne croyez pas que nous sommes restés inactifs, nous avons élaboré un projet de modification des statuts de notre association, qui a été entériné à l'unanimité par les membres du COF, lors de notre Assemblée générale ordinaire du 20 Juin 2020.

Nous avons déposé nos nouveaux statuts en Préfecture, après validation des instances, nous serons toujours une Association loi 1901 mais dirigée par un Conseil Collégial d'Administration composé de membres actifs.

Depuis maintenant six mois, la vie commence à reprendre son cours, malheureusement elle ne sera plus tout à fait la même, l'ombre du virus est toujours présente.



Mais ne nous laissons pas gagner par la morosité et essayons de mettre un peu de légèreté dans nos vies en organisant venant nombreux un programme allégé de festivités ou en venant nombreux, vous avez contribué à leur réussite :

**Samedi 18 Juillet : Repas du Village** un peu humide sur le terrain de boules de La Foux.

**Samedi 15 Août : Concours de Boules carrées**

dans les rues de La Foux qui a été un franc succès, réunissant plus de 150 personnes.

Les mesures sanitaires ne nous autorisant pas l'organisation des manifestations accueillant du public, nous avons été obligés d'annuler et de reporter :

- La bataille navale pour nos plus jeunes
- Le scrabble pour nos moins jeunes
- Halloween au hameau de La Foux

En espérant vous avoir apporté un peu de joie en ces temps difficiles, nous vous remercions pour votre participation.

Prenez soin de vous, n'oubliez pas de vous protéger en continuant à respecter les gestes barrières et les nouvelles conditions sanitaires.

Excellente fin d'année à tous.

Amicalement, *Le Comité des Fêtes de La Foux de Peyroules*





Cher(e)s Peyroulien(ne)s

*L'année dernière nous étions heureux de vous présenter le 1<sup>er</sup> Trail du Teillon, tout était programmé pour la 2<sup>ème</sup> édition, les flyers ont même été imprimés pour lancer la publicité.*

*Hélas il a été annulé.*

*Pas de courses dans la montagne, pas de bénévoles accueillants près de vous tous, pas de fête à l'arrivée....Nous mettons toutes nos forces, toute notre énergie, en réserve pour l'édition 2021, si toutefois elle a lieu, tout dépend du Covid 19, c'est lui qui a les rennes nous devons subir et écouter notre gouvernement.*

*Nous n'avons pas laissé tomber nos sportifs, "LE TRAIL 2020 VIRTUEL" a été mis en place sur notre site du Comité des Fêtes. Nous avons eu de bons retours.*

*Pourtant nous avons bien commencé l'année avec les Vœux de Monsieur le Maire suivis de la Galette des Rois. Mais le virus, ce satané virus est venu tout perturber.*

*La « Chasse aux Œufs » n'a pas eu lieu cette année, mais Mathieu nous a installé une application sur notre site du Comité des Fêtes, une Chasse aux Œufs virtuelle.*

*Pour le 1<sup>er</sup> Décembre, c'est le calendrier de l'Avant, Mathieu l'a réalisé avec l'aide des enfants, Sasha, Liséa, Clara, Alessandro, Enzo, Tristan et des grands Shirley, Christiane, Renaud pour les recettes, ont donné leurs idées et Farigoulette pour les contes.*

*Merci Mathieu pour ton investissement, tu donnes pas mal de ton temps, je te dis bravo.*

*La plupart de nos manifestations ont été annulées, sauf le « LOTO », la Fête du pain et le repas du village. Le Loto a eu lieu en plein air sur le terrain de boules avec toutes les sécurités, belle expérience qui sera renouvelée et beaucoup de monde se sont déplacés.*

*Le pain a été concocté par Maryse et Corinne avec l'aide de Nadi. C'était une belle réussite et bien sûr chacun avait sa tâche attribuée, comme couper le bois, allumer le four, le surveiller à tout heure de la journée et de la nuit.*

*Le repas du village a bien eu lieu et comme pour la Fête du pain chacun a emmené son plat. Nous avons beaucoup de choix et nous nous sommes régelés. Une très bonne ambiance sous le noyer dans mon pré. Je remercie toutes les personnes qui ont installé, désinstallé et rangé les tables et bancs. Un grand bravo pour votre investissement.*

*Pour information, les affiches de la Fête du Pain et du repas du village, ont bien été exposées sur les tableaux d'affichages.*

*Le Père Jacky Joubert a assuré la messe pour la Sainte Anne, le Dimanche 26 Juillet, avec la mise en place du protocole sanitaire.*

*Beaucoup se sont retrouvés sur le terrain de boules tout au long de l'été pour faire des parties de boules.*

*Une bonne ambiance a eu lieu cette année et je remercie toutes les personnes d'avoir été présentes.*

*Le calendrier des manifestations pour 2021 est prêt, mais il y a un mais, souhaitons que ce virus nous abandonne vite, et qu'il ne laisse pas trop de trace.*

*Retrouver les informations sur notre site internet [peyroules.com](http://peyroules.com), ainsi que notre page facebook : [facebook.com/cdfpeyroules](https://facebook.com/cdfpeyroules)*

*C'est une année bien triste, mais surtout soyons vigilants pour la santé de nous tous.*

*Pour terminer 2020, le Comité des Fêtes et moi-même, vous souhaitent une bonne fin d'année et nos Vœux les plus chaleureux pour 2021, espérant pouvoir se retrouver tous en forme pour nos prochaines manifestations.*

*Le Président Roger Funel*



Chers Amis,

Le Dimanche 9 Août 2020, le Père Jacky Jobert a célébré la messe de la Saint-Sauveur suivie de la traditionnelle bénédiction des épis de blé.

Un grand merci à tous ceux et celles qui y ont participé.

Suite au virus COVID 19, il n'y a malheureusement pas eu l'apéritif d'honneur servi autour de la fontaine du village.

Cet été, il y a eu très peu de moments où nous avons pu nous retrouver dans les villages de notre commune toujours pour la même raison la COVID 19.

En cette fin d'année, le Comité des Fêtes et moi-même, vous souhaitons un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.... soyez prudents et prenez soin de vous et de vos familles.

Meilleurs Vœux pour 2021

*La Présidente, Françoise.FOURBOUL*



*Une rue du village ...et la fontaine*



Photos Céline



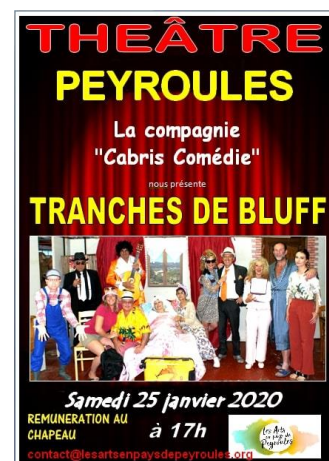
2020 restera dans les souvenirs de chacun de nous comme une année vraiment particulière.

L'équipe des Arts En Pays De Peyroules aura été contrainte d'annuler une bonne partie de sa programmation.

Le 25 janvier s'est déroulée la pièce de théâtre *Tranches de bluff* et en février, la soirée cabaret avec pour thème *Des Triolets à Tshirikly*, le groupe musical était composé de Jean-Pierre Babarit, Thierry Montagne, Judith Hammer, Al Real.

Magnifique voix de Judith et excellents musiciens que nous ne présentons plus car ils restent fidèles à nos rendez-vous musicaux.

Ce fut une excellente soirée qui a, sans le savoir et à notre immense regret, clôturé le 1<sup>er</sup> semestre 2020.



Comme écrit plus haut, une large partie de la programmation a été annulée voire reportée.

Il était prévu : en Avril, le groupe So Jazz déjà venu en 2019 et en Mai, la Compagnie Les scènes d'Argens avec une pièce d'Eric Assous, *Le Bonheur*.

Le 13 Juin, un peu en avance, une 1<sup>ère</sup> fête de la musique avec 3 groupes musicaux qui, par obligation, fut reprogrammée en Décembre.



Toutefois, le 9 Août, les **4èmes Rencontres Littéraires du Teillon** ont pu se dérouler. La préparation fût ardue, compliquée..aléatoire, nous pouvons toutefois vous assurer qu'il aura fallu s'armer de patience, de ténacité mais l'équipe des "Arts En Pays de Peyroules" est à la foi ravie et fière d'être parvenue à la réalisation de cette journée.

2020 étant une année consacrée à Giono, une caravane prévue et habillée aux couleurs de la BD *Le chant du monde*, adaptation du célèbre roman éponyme de Giono et en tournée dans le sud, n'a pu être présente suite à un accident matériel. C'était une invitation à (re)découvrir de manière insolite l'œuvre du poète provençal sous les pincesaux d'un grand auteur de bande dessinée : Jacques Ferrandez.

Les activités ludiques rappelant la grande œuvre de cet auteur local et mondialement reconnu (exposition, dessins, croquis, études, aquarelles, planches...) furent tout de même proposées au public.

Un atelier d'écriture et atelier de sculpture, de nombreuses interviews d'auteurs ainsi qu'une conférence, des séances de dédicaces, de nouvelles découvertes littéraires ont pu se réaliser, le tout en prenant en compte la distanciation physique et les contraintes du protocole sanitaire.



Nous remercions tous ces bénévoles qui nous ont tant aidés le temps de cette journée !

On pense particulièrement à *José, Sylvie, Michel, Huguette, Gérard, Marie-Luce, Cécile, Patrick, Yvan, Aurélie, Maxime et même la petite Anaïs.*

Merci aussi à ceux qui nous ont soutenus, encouragés et promulgués, nous ne les citons pas tous car ils sont nombreux : associations, diverses, radios locales, divers sponsors, voisins, autorités locales...

Le second semestre fut soumis à plusieurs annulations.

- En septembre, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, était prévu le concert de la chorale *Lei Baiisso Luserno*, ce dernier a dû aussi être annulé, la distanciation ne pouvant être respectée dans notre petite église.

En octobre, la pièce de théâtre *Les montagnes russes* de la compagnie *Nouez-vous*.

Il était aussi prévu un partenariat avec l'association *Art et Culture Fabri de Peiresc* :

un atelier vocal et un concert du groupe *La Mossa*, un groupe de polyphonies du monde.

Cependant, pour notre plus grand plaisir, le groupe *So Jazz* initialement prévu en avril a pu venir jouer. Le public fut dispersé mais les personnes présentes semblaient enchantées.

En Novembre, la pièce de théâtre *L'âge d'or* de la Cie *Grain de Scène*

En décembre, le concert initial de juin a dû de nouveau être annulé, le spectacle jeune public autour de Noël pour l'instant est toujours maintenu mais toujours très aléatoire.



Le 1er semestre 2021 sera, nous l'espérons, une réelle reprise des activités de l'association culturelle du village.

En espérant dans quelques mois, vous revoir nombreux pour des instants de partage chaleureux, amicaux et joyeux.

Rendez-vous donc finalement dans peu de temps, et dans cette attente, nous vous souhaitons une jolie fin d'année même si la conjoncture actuelle ne s'y prête pas vraiment.

*Nous aurons des jours meilleurs et nous retrouverons les jours heureux.*

*Ayons-en la conviction et nous tiendrons tous.*

*Bien à vous Peyroulien(ne)s*

L'équipe de LAPP



## CHRONIQUE CYNÉGÉTIQUE



2020 touche à sa fin, une année dont on se souviendra en raison de la crise sanitaire. Nous voilà de nouveau confiné au moment où j'écris ses lignes. La chasse n'échappe bien évidemment pas à cette règle. Cependant un arrêté préfectoral autorise sous certaines conditions la régulation de certaines espèces, il s'agit du uniquement du sanglier, du chevreuil et du cerf dans le cadre du plan de chasse. Cet arrêté considère que dans le cadre de la préservation de l'équilibre sylvo-cynégétique, la régulation des cervidés revêt un enjeu majeur notamment sur les secteurs identifiés par le programme régional forêt bois de la région sud PACA dans le département des Alpes de Haute Provence. Il considère

également que la régulation de la faune sauvage et des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts aux cultures, aux forêts et aux biens doit être maintenue compte tenu des forts dégâts causés par les sangliers sur la période 2015-2016 à 2017-2018 dans le département des Alpes de Haute Provence et du fait que ceux-ci peuvent survenir de manière cyclique en l'absence de régulation. Ces activités sont considérées comme intérêt général dans les Alpes de Haute Provence. D'après les remontées que j'ai de nos sociétaires une grande majorité n'a pas l'intention de rechasser tant que le confinement ne sera pas levé.

Malgré tout, la vie continue et il est temps de dire quelques mots sur notre association.

Des évènements dramatiques ont endeuillé notre association cette année. Il s'agit du décès de notre ami **Jean-Marie AUSSEL** membre depuis toujours de notre société. Jean était un passionné de chasse au gros gibier. Jean-Marie fut vice-président de 2006 à 2009 puis notre secrétaire de 2012 à 2016.

**Émile MARIA** nous a également quitté, lui aussi était un passionné de gros gibier. Emile fit plusieurs mandats au sein du conseil d'administration jusqu'en 2006, année où il décida de laisser sa place.

**Georges PATUMA** nous a aussi quitté, Georges était le papa de Patrice actuellement membre du conseil d'administration. Nous pensons à cet instant à leurs familles et nous les assurons de notre soutien et de notre amitié.

A la fin du premier confinement nous avons pu travailler à la remise en état des pistes et sentiers qui en avaient grandement besoins. On ne comptait plus les arbres et branches qui s'étaient mis en travers suite à la neige lourde de l'hiver dernier. Je tiens à remercier tous les sociétaires qui ont participé à ces travaux. Cet automne nous avons pu de nouveau ensemençer des parcelles pour le gibier, chose qui n'avait pas été possible l'an dernier à cause des conditions climatique. D'autres journées de travail sont prévues pour le printemps prochain, il reste encore et toujours beaucoup à faire. Notre association est active quasiment toute l'année, pas uniquement durant les 4 mois de chasse.



J'en profite pour vous donner quelques chiffres concernant la chasse dans Alpes de Hautes Provence :

### Economie et utilité sociale de la chasse dans le département

La chasse française joue un rôle majeur pour l'équilibre et le développement des territoires ruraux. Dans le Département, le chasseur dépense en moyenne 2 265 € par an. 12 % de ces dépenses sont liées à l'exercice de la chasse, 43 % à sa pratique (achat de livres et revues cynégétiques, chaînes TV, entretien des armes et accessoires, validation du permis de chasser, assurances, entretien des auxiliaires de chasse. 45 % des dépenses sont liées au territoire de chasse (aménagement, entretien, restauration, cotisation / location, transports, déplacements,...). (Source : étude BIPE 2015).

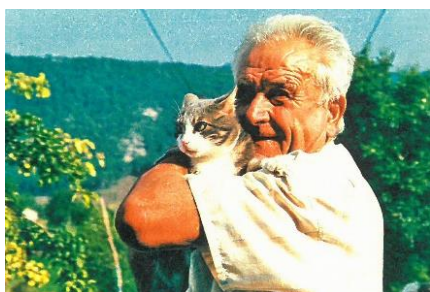
Parmi les acteurs économiques impliqués : éleveurs canins, éleveurs de gibier, armuriers, parcs d'entraînement pour chiens courants, taxidermistes, vétérinaires, ball-trap, concessionnaires automobiles, commerces de proximité,...

### Chiffres-clés ( saison 2018-2019 )

- 8571 chasseurs (ayants acquis une validation départementale, nationale temporaire)
- 334 associations de chasse affiliées (dont 5 ACCA)
- 3 GIC (groupements d'intérêts cynégétiques)
- 11 associations de chasse spécialisées
- 1 groupement des lieutenants de louveterie

*Prenez soins de vous, en espérant que 2021 soit meilleure.*

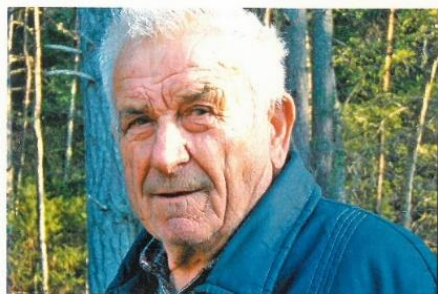
**Le Président, Marc GALFRÉ**



### **Emile MARIA**

Une figure de la Commune s'en est allée à l'âge 93 ans. En effet Émile MARIA, natif de La FOUX, agriculteur, mémoire de la commune nous manquera. Émile a été Conseiller Municipal de 1971 à 2001.

**Emile Maria**  
*Paysan dans les replis des  
Préalpes du sud*



On se souviendra aussi de son livre qui relate une vie d'avant.

*“ Il y a un temps pour tout...Je ne me plains pas...Je suis prêt...n'ia proun ”*

## ÉTAT CIVIL



**PEYROULES**  
Site officiel

### NAISSANCES

Nous avons appris avec plaisir les naissances de

- Naëlle DEMANDOLX
- Emy LAZZARESCHI
- Livia DECLERCQ
- 



*Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de prospérité à ces nouveaux nés.*



### MARIAGE

Nous adressons toutes nos félicitations à :

Alice EUGENE et Steve JAYNE

### DÉCÈS

Nous avons appris avec tristesse les décès de :

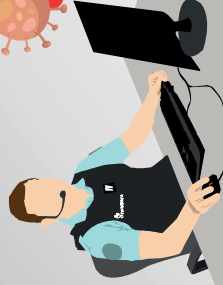
- |                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| - GEORGES PATUMA      | - FÉLIX LEPLEUX     |
| - STEVE SCAFFA        | - MARTHE PASCAL     |
| - JEAN - MARIE AUSSEL | - RENÉE MAUNY       |
| - ROBERT LEHUREAU     | - JEAN-PAUL RIPOLL  |
| - EMILE MARIA         | - JEANNINE FRANÇAIS |



*Nous adressons nos très sincères condoléances aux familles touchées par ces deuils.*

# Confinement Covid-19 et violences intrafamiliales

Promiscuité, anxiété, isolement. Le contexte de crise sanitaire augmente les risques de violences intrafamiliales.



**1** Réception de l'appel de la victime par le **CORG**

**2** Intervention immédiate d'une patrouille et protection de la victime



**3** Traitement judiciaire



**4** Accompagnement et suivi de la victime



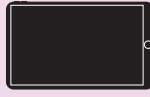
La Gendarmerie protège les victimes en :

- multipliant les moyens d'alerte
- mobilisant tous ses partenaires
- maintenant ses actions post-Grenelle
- priorisant son action sur les VIF
- assurant un accompagnement et un suivi personnalisés

**Évaluation du danger**

## MOYENS D'ALERTE À RAPPELER AUX VICTIMES DE VIF

### APPELS



- **17** numéro d'urgence des forces de l'ordre
- **3919** Violences Femmes Info
- **119** Enfance en danger
- **116 006** Aide aux victimes
- **115** Hébergement social d'urgence
- **112** numéro européen d'alerte

### TCHAT



- **PVSS** Plateforme violences sexuelles et sexistes

### SMS



- **114** Appel d'urgence pour sourds et malentendants

## RELAIS D'ALERTE POSSIBLES

### PHARMACIES

En cas d'urgence, le pharmacien fait le 17

### COMMERCES

Notamment certains hypermarchés partenaires ouverts pendant le confinement

### ENTOURAGE / VOISINAGE

Leur témoignage peut tout changer

### ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Mise en relation avec la gendarmerie

